

Protection des données personnelles

Introduction

La Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) est reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

A ce titre, Elle est chargée de veiller à la bonne mise en œuvre de la réglementation fixée par l'Etat dont le respect de la vie privée fait partie.

Pour rappel, les données collectées et les modalités de leur traitement sont encadrées par *la loi n°2018/493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données* et suivant *le règlement européen (UE 2016/679) sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre circulation des données*.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est une information se rapportant à un individu identifié ou identifiable.

Cet individu peut être identifié de 2 façons :

- **Directement** : nom, prénom ...
- **Indirectement** : numéro de téléphone, identité physique, génétique, économique, son image...

L'objectif du traitement des données personnelles est la protection de la vie privée des citoyens.

Quelles sont les données collectées et traitées ?

Lors de votre inscription afin d'obtenir votre licence, la FFRS collecte vos données à caractère personnel au travers d'un formulaire dans lequel est précisé si les données sont obligatoires ou facultatives.

Pour vous licenciés, les données collectées sont :

- Identité : nom, prénom, date de naissance
- Coordonnées : adresse postales, téléphones, emails
- Certificat médical en cas de pratique d'activités règlementées telle que la plongée...
- Informations liées au paiement par carte bancaire

Pour les licenciés ayant un rôle de dirigeants, animateurs, instructeurs, accompagnants :

- Il faudra réaccueillir pour l'honorabilité
 - Lieu de naissance
 - Pays de naissance
 - Noms et prénoms des deux parents

Où vos données personnelles sont-elles conservées ?

Vos données sont hébergées et traitées sur des serveurs situés en Union Européenne.

La FFRS se refuse de faire transiter et d'héberger les données hors de l'Union Européenne.

A quelles fins sont-elles traitées ?

Le principe de la finalité est que l'enregistrement doit se faire dans un but bien précis, légitime et légal.

Les données sont requises et utilisées pour gérer les activités à tous les niveaux et pour administrer votre participation aux activités des clubs.

Ces données sont utilisées pour gérer et enregistrer les sanctions disciplinaires.

Elles sont récoltées dans le cadre des formations proposées au sein de la fédération.

Elles sont également récoltées dans le cadre de l'honorabilité afin de les transmettre au ministère pour vérification, si vous détenez un rôle (dirigeants, animateurs, accompagnateurs, instructeurs)

Qui a accès à vos données ?

Les destinataires susceptibles d'avoir accès à vos données sont :

- L'ensemble des salariés de la FFRS
- Les conseillers détachés du Ministère
- Les membres du Comité Directeur de la FFRS
- Les personnes ayant un rôle (dirigeants, référents inscriptions...) au sein d'un club, CODERS, CORERS
- Le prestataire en charge de l'hébergement du site
- Le personnel habilité de nos sous-traitants
- Le cas échéant, les juridictions concernées, médiateurs, experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, compagnies d'assurances.

Durée de conservation de vos données

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant une durée en rapport avec la finalité du traitement concerné dans le respect de la réglementation en vigueur et conformément aux recommandations de la CNIL.

A ce jour, les différents « rôles » des licenciés ne font pas l'objet d'une différenciation particulière.

Aussi, la fédération prévoit de conserver l'ensemble des données relatives aux licenciés sur une durée de 5 ans.

L'objectif est de garder un historique du parcours de formation en cas de reprise de licence sur cette période.

De quels droits disposez-vous ?

En tant que licenciés, vous êtes concernés par le traitement des données personnelles, de ce fait, vous disposez, sous réserve des limites prévues par la réglementation en vigueur, de droits vous permettant de garder la maîtrise des données vous concernant, à savoir :

- **Droit à l'information** : comment sont collectées les données et dans quel but
- **Droit d'accès** : quelles sont les données que l'entreprise collecte sur la personne
- **Droit d'opposition** : sauf en cas d'obligation légale
- **Droit de rectification** : modifier les données transmises
- **Droit à l'oubli** : suppression des données
- **Droit de portabilité** : récupération des données
- **Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle** : vous pouvez contacter la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés), à l'adresse <https://www.cnil.fr/>

A qui vous adressez ?

Catia VIEIRA, Responsable Réglementation, a été choisi comme délégué à la protection des données en charge de piloter la conformité du RGPD au sein de la FFRS.

Contact : reglementation@federetraitesportive.fr